

6/10/25

Appel à candidature pour 3 créations vidéo ou image 3D - 7e édition

Réservé aux étudiant.e.s inscrits à l'Ecole ou diplômé.e.s DNSAP 2022, 2023, 2024, 2025

Modalités

Les œuvres issues de cet appel à projet pourront être diffusées pendant un maximum de 10 ans pour alimenter des écrans LED de format vertical 120 x 240 cm situés dans les accès aux salles de réunion du cabinet d'avocats Gide dont les caractéristiques techniques sont jointes au présent appel à projet.

Sujet libre, seules contraintes :

- chaque œuvre doit être une séquence plutôt courte, de 30 secondes à 1 minute,
- mise en image assez rythmée (pas de longs plans fixes ou flous) mais pas trop dynamique (sinon gêne visuelle),
- sans son, ni texte
- les 3 œuvres, peuvent constituer une série ou non,
- le contenu des documents doit avoir la même résolution que les écrans,
- Les créations devront être originales.

Dotation pour chaque lauréat.e : 3 000 €

Cette dotation comprend les frais de production et les droits d'auteur attachés aux œuvres créées.

Calendrier

Rencontre chez Gide le 21 octobre à 10h, 15 rue Laborde, 75008 Paris, afin de visualiser les lieux, les écrans et de tester quelques films apportés par les étudiant.e.s et diplômé.e.s.

Remise par mail jusqu'au 23 novembre minuit.

Les candidat.e.s intéressé.e.s devront adresser :

- . **les 3 œuvres sous format d'un fichier MP4**
- . **une courte description** des œuvres qu'ils soumettent
- . **leurs coordonnées** : Nom, prénom, adresse, téléphone, mail, année d'étude ou de diplôme

Un jury composé de représentants de Gide et des Beaux-Arts de Paris sélectionnera 4 lauréats en décembre. Les œuvres seront installées chez Gide de janvier à décembre 2026, chaque lauréat.e étant présenté.e 3 mois.

Dépôt des dossiers de candidature sur la plateforme : [2026 GIDE](#)